

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE  
1 bd Lakanal – BP 9033  
24019 - PERIGUEUX**

**DD056-2011**

**DELIBERATION**

**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de membres du conseil  
en exercice : 50  
Présents : 37  
Votants : 45  
Dont 8 pouvoirs

Date de convocation du Conseil de la  
Communauté d'Agglomération  
Le 22 avril 2011

**Le 29 avril 2011**

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : TRELISSAC : PLAN DE FINANCEMENT DU PARC D'ACTIVITES DE BORIE PORTE**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes SIMEON, DOAT, LABAILS, MOULENES, PATRIAT, TYTGAT, PLAN.

MM. LE MAO, LECOMTE, FRESSINGEAS, LE PAPE, DAUGIERAS, ROUSSARIE, BARBARY, DASSEUX, PEYROUNY,  
ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET, LARENAUDIE, ROY, MOYRAND, BOURGEOIS, GERAUD, LE VACON,  
MOUTTAWAKKIL, NASSEYS, MATELAT, COLBAC, GEORGIADES, THOMAS.

ABSENTS :

Mmes DE PISCHOF, BELOMBO, BOUSSARIE, MARCHAND, NOUGUEZ, ROUGIER, DECABRAS-MATA.

MM. FAYOLAS, TESTUT, CORTEZ, LE ROUZIC, BELLOTEAU, DOSSET, DUPUY, MATHIVET, MINGASSON.

POUVOIRS :

Mme BELOMBO	pouvoir à	M. DAUGIERAS
Mme MARCHAND	pouvoir à	M. LABAILS
M. DOSSET	pouvoir à	M. MOYRAND
M. LE ROUZIC	pouvoir à	M. ROUSSARIE
M. MATHIVET	pouvoir à	Mme PATRIAT
M. MINGASSON	pouvoir à	M. CORNET
M. TESTUT	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. DOSSET	pouvoir à	BOURGEOIS

**OBJET : TRELISSAC : PLAN DE FINANCEMENT DU PARC D'ACTIVITES DE BORIE PORTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant que** dans le cadre du développement économique de l'agglomération, il a été décidé par la CAP la construction d'un parc d'activités économiques, à Borie Porte, dans la commune de Trélassac.

**Que** par une délibération en date du 9 octobre 2009, les marchés de travaux ont été validés et une délibération en date du 29 octobre 2010 la CAP a validé le marché pour les fouilles archéologiques.

**Considérant que** les fouilles archéologiques vont se terminer et les travaux d'aménagement vont pouvoir démarrer.

**Qu'** il est nécessaire d'approuver le plan de financement final qui sera communiqué au Conseil Général, au Conseil Régional et à l'Etat. Ces derniers sont sollicités pour subventionner la création de ce parc d'activités.

Le plan de financement est le suivant :

**Dépenses :**

Acquisitions :	463 000 €
Redevance archéologique :	85 000 €
Etudes et maîtrise d'œuvre :	209 000 €
Travaux :	2 088 000 €
Giratoire :	554 000 €
Frais financiers :	1 275 000 €
<b>Total :</b>	<b>4 674 000 €</b>

**Recettes**

Vente de terrains :	4 120 000 €
Subvention Etat (FNADT) :	260 000 €
Subvention Conseil Régional :	100 000 €
Subvention Conseil Général :	70 000 €
CAP :	124 000 €
<b>Total :</b>	<b>4 674 000 €</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- d'approuver le plan de financement du parc d'activités économiques de Borie Porte pour un montant de 4 674 000 €,
- de demander les participations financières au Conseil Général, au Conseil Régional et à l'Etat
- de confirmer que ces dépenses ont été prévues dans le cadre du budget de développement économique 2011 et que la CAP s'engage à pallier, si nécessaire, la défaillance des co-financiers prévus au plan de financement
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents relatifs à ce dossier.

**Délibération votée à l'unanimité**

**Délibération publiée le  
Délibération certifiée exécutoire  
à compter du**

**Pour extrait conforme,  
Périgueux, le**

**Le Président  
Claude BERIT-DEBAT**